SECTEUR 4. **CHEMIN DE L'ORATOIRE**



Superficie :		0,91 hectare	
Répartition :			
100%	**Habitat**	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		16 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		15	
Nombre de logements sociaux (min) :		2	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	

Les constructions situées aux abords de la rue de Saint-Eloi sont directement accessibles depuis la rue, au droit des accès existants. Un cheminement piéton doit être aménagé à l'est pour permettre la traversée entre le chemin de l'Oratoire et la rue de Saint-Eloi. Cette nouvelle voie doit permettre de desservir les nouvelles constructions situées en cœur d'îlot. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération si elle ne débouche pas sur le chemin de l'Oratoire. La voie peut être aménagée afin de desservir l'est et l'ouest du secteur.

L'insertion architecturale et paysagère des nouvelles constructions est un élément qui doit être soigné. Dans cet objectif, les talus et haies existants sont à préserver.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.